



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédure pénale

Question écrite n° 50538

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le taux définitif d'infractions poursuivables dans les affaires traitées en 2013.

Texte de la réponse

En 2013, le taux d'affaires poursuivables dans les affaires traitées a été de 27,3 % (Données SID).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50538

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 juin 2014

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1732

Réponse publiée au JO le : [26 août 2014](#), page 7216